



Health
Canada

Healthy Environments and
Consumer Safety Branch

Santé
Canada

Direction générale,
Santé environnementale et sécurité des consommateurs

Your file / Votre référence
05-100428-383

Our file / Notre référence

August 17, 2005

Le 17 août 2005

Mechanical and Electrical Hazards Division
Consumer Product Safety Bureau

Division de la mécanique et de l'électricité
Bureau de la sécurité des produits de
consommation

Policy Statement

Although any person may inadvertently become strangled in a hammock, Health Canada recommends that hammocks not be used by children under 6 years of age. Furthermore, the Department recommends that hammocks intended for use by children under 6 years of age not be sold, advertised, or imported into Canada.

Background

It is the position of Health Canada that hammocks intended to be used by infants and young children may be unsafe as they present considerable fall, strangulation, and suffocation hazards to the user. Health Canada is aware of one death and one near-death incident in Canada associated with these types of products.

Hammocks intended to be used by infants and young children are designed for either outdoor or indoor use (Figure 1), as well as use in a crib or playpen (Figure 2).

Énoncé de politique

Bien que n'importe qui pourrait s'étrangler accidentellement dans un hamac, Santé Canada est d'avis que les hamacs ne doivent pas être utilisés par des enfants âgés de moins de six ans. De plus, le Ministère est d'avis que les hamacs destinés à être utilisés par des enfants âgés de moins de six ans ne devraient pas être vendus, faire l'objet de publicité ou être importés au Canada.

Contexte

Selon Santé Canada, les hamacs destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants peuvent être insécuritaires car ils présentent des risques de chutes, d'étranglement et de suffocation pour l'enfant. Santé Canada a été mis au courant d'un décès et d'un incident de mort imminente au Canada qui sont associés à ce genre de produits.

Les hamacs destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants sont conçus pour l'utilisation à l'extérieur ou encore à l'intérieur (Figure 1) de même que pour un lit d'enfant ou un parc pour enfants (Figure 2).

.../2



Figure 1.

Hazards

These products expose the user to the following safety hazards:

- Hammocks intended to be used by infants and young children can suddenly twist around the child's neck resulting in strangulation.
- Infants placed on soft bedding (including hammocks) can become wedged in positions in which they cannot breathe.
- Infants and young children using hammocks can fall from this elevated surface resulting in injuries.

Recommendations

Given the potential for strangulation and suffocation, Health Canada recommends that infants always be placed to sleep in a crib (manufactured after 1986) that is free from pillows, soft bedding, and bumper pads, and that has a firm, tight fitting mattress.



Figure 2.

Dangers

Ces produits exposent l'utilisateur aux risques d'accident énumérés ci-dessous :

- Les hamacs destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants peuvent s'enrouler soudainement autour du cou de l'enfant, et provoquer une strangulation.
- Les nourrissons placés sur un matelas mou (y compris les hamacs) peuvent rester coincés dans des positions dans lesquelles ils sont incapables de respirer.
- Les enfants en bas âge, de même que les jeunes enfants qui utilisent ces hamacs pourraient tomber et se blesser.

Recommandations

En raison du potentiel pour l'étranglement et le suffocation, Santé Canada recommande de toujours coucher les nourrissons dans un lit d'enfant (fabriqué après 1986), qui soit libre d'oreillers, de couvertures, et de bordure de protection, et qui ait un matelas ferme et bien ajusté.

Conclusion

Hammocks unnecessarily expose infants and young children to the hazards of suffocation, strangulation and falls. Accordingly, Health Canada recommends that hammocks for children under the age of 6 years should not to be sold, advertised, or imported into Canada.

For your information,

Conclusion

Les hamacs exposent les nourrissons et les jeunes enfants à des risques de suffocation, de strangulation et de chutes. Par conséquent, Santé Canada est d'avis que les hamacs destinés aux enfants âgés de moins de six ans ne devraient plus être vendus, publicisés ou importés au Canada

À titre d'information,

Megan Fairfull
Project Officer/Agente de projets